

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alpes-Maritimes : démoustication et surveillance renforcée après la détection d'un cas autochtone de dengue

le 02/08/2024

Un cas de dengue a été détecté chez une personne résidant à la Colle-sur-Loup dans le département des Alpes-Maritimes. Il s'agit du premier cas autochtone de dengue identifié cette année dans la région.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire métropolitain et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Pour rappel, la dengue se transmet par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique infecté par le virus de la dengue (moustique tigre en métropole).

Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, une démoustication est réalisée par l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID-Med) à l'Est de la commune (voie publique, jardins privés).

L'objectif : éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés pour éviter qu'ils ne piquent d'autres personnes du quartier et supprimer les gîtes larvaires.

Cette action de démoustication sera complétée par une enquête en porte à porte réalisée par l'ARS et Santé publique France dans le quartier concerné pour identifier des personnes qui pourraient présenter des symptômes, les informer sur la conduite à tenir et diffuser des messages de prévention.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux et les laboratoires d'analyse médicale du secteur sont également mobilisés pour prendre en charge et dépister les personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue et les signaler à l'ARS.

Les symptômes de la dengue

Le plus souvent bénigne (bien qu'invalidante), la dengue peut toutefois se compliquer de formes hémorragiques. Les symptômes, le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) se manifestent dans les 3 à 14 jours (4 à 7 jours en moyenne) qui suivent la pique par le moustique.

Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger et protéger ses proches.

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé de :

- utiliser un répulsif cutané, préférentiellement le matin et en soirée, conseillé par un pharmacien, sur les zones de peau découvertes ;
- porter des vêtements couvrants et amples ;
- utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques ;
- utiliser des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés.

2. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, douleurs oculaires, fatigue, maux de tête.

3. Eviter la prolifération des moustiques

Limitier le développement des moustiques autour de son domicile, en suivant des gestes simples et efficaces à faire une fois par semaine :

- vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (jouets des enfants, mobiliers et décorations de jardin, pneus usagers...) ;
- ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs) ; bâcher hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, piscine non traitée).

En savoir plus :

<https://www.paca.ars.sante.fr/lutte-anti-vectorielle-prevention-contre-les-maladies-transmises-par-les-moustiques-tigres>

<https://www.eid-med.org/>